

N°DBCA-2020-073

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MARCHE D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DU SDIS 76  
LOT N°1 : TOUS RISQUES MATERIELS  
AVENANT N°1**

Le 21 octobre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 octobre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Modernisation et sécurisation</i>	<i>Garantir la sécurité</i>	-

\*

\*\*

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération du Bureau du Conseil d'administration n°2015-BCA-67 du 04 novembre 2015 portant attribution des marchés d'assurances,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

\*

\*\*

Le marché d'assurance « Tous risques matériels » a été conclu avec ADH SEGIA représentant la compagnie Albingia pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les autres contrats d'assurances couvrant les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime arrivant à terme le 31 décembre 2021, il vous est proposé de prolonger la durée du contrat d'une année.

Les conditions d'exécution du contrat resteraient les mêmes pour l'année de prolongation que celles d'origine, à savoir : application d'un taux de 1,18% sur une assiette déclarée par le Sdis76.

Sur la base de l'assiette d'origine du marché (10 527 000 €) le montant prévisionnel du marché passerait donc de 75 861,00 € TTC, pour une durée de 5 ans, à 91 033,20 € TTC pour une durée de 6 ans, soit une augmentation de 20%.

\*

\*\*

*Cet avenant engendrant une augmentation de plus de 5% par rapport au montant d'origine du marché, la commission d'appel d'offres a eu à statuer sur ce dossier. Elle s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 21 octobre 2020.*

*J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance « Tous risques matériels ».*

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201022-DBCA-2020-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2020

Affichage : 22/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**